

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 15 décembre 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et Secrétaire-trésorière.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare celle-ci ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

255.12.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale en retirant les points 6 et 11.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

La Directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 1^{er} décembre 2014.

256.12.14

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 1^{er} décembre 2014 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre du conseil d'administration de la FADOQ St-Bruno, reçue le 8 décembre 2014. Mme Céline Gagnon, présidente, invite le Conseil municipal au nom de la FADOQ à participer à leur souper annuel qui se tiendra le 11 janvier 2015 à la salle Oasis en défrayant le coût du cocktail. De plus, l'organisme nous avise que la présence d'au moins un représentant du Conseil lors de cette activité serait très appréciée. Les billets sont en vente au montant de 25 \$ par personne.

257.12.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 125 \$ pour défrayer les coûts du cocktail lors du souper annuel de la FADOQ.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2014 AU 12 DÉCEMBRE 2014

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	76 231.42 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	52 778.39

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	32 577.26
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	_____

258.12.14 Après certaines précisions, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 12 décembre 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 15446 à 15467; 15525; et 15527 à 15542; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 15^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

La Secrétaire-trésorière

Rachel Bourget

6.- DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FADOQ ST-BRUNO

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7.- APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE L'OMH DE SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno;

259.12.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport des prévisions budgétaires pour 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Bruno lequel démontre un déficit anticipé de 89 371 \$ et accepte de verser un montant équivalant à 10% du déficit, soit 8 937. \$, tel que prévu dans l'entente intervenue entre l'O.M.H. de Saint-Bruno et la Société d'Habitation du Québec, le tout sous réserve des modifications qui peuvent être apportées lors de l'acceptation finale par la S.H.Q.

Il est en outre résolu d'autoriser la Secrétaire-trésorière à émettre un chèque au montant de 8 937. \$ pour couvrir notre part de ce déficit.

8.- ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR 2015

CONSIDÉRANT que depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités est l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres;

CONSIDÉRANT que la FQM a tenu ses Assises annuelles du 25 au 27 septembre 2014 et a convié les quelque 1000 municipalités et MRC membres dont la Municipalité de Saint-Bruno à débattre des enjeux importants pour nos communautés;

CONSIDÉRANT que, lors de ces Assises, nos représentants ont eu l'opportunité de rencontrer notre premier ministre et le ministre des Affaires municipales et de discuter ouvertement avec ses membres des enjeux qui les touchent;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de ce congrès, le président de la FQM a déclaré « L'ouverture du premier ministre et du ministre des Affaires municipales sont de bonne augure. Nous ne ménagerons aucun effort au cours des prochains mois pour nous assurer que notre projet de gouvernance de proximité prenne forme et permette à nos membres de bénéficier de nouveaux pouvoirs »;

CONSIDÉRANT que, lors de ce congrès, les villes de Québec et Montréal sont devenues membres non votants de la FQM et que notre président a déclaré à cette occasion « Nous appuyons Québec et Montréal dans leurs démarches pour l'obtention d'un statut particulier à titre de Capitale et de Métropole, mais, il n'est pas question d'accepter un Québec à deux vitesses. L'État doit aussi revoir sa relation avec le tandem MRC-municipalités »;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a signé avec la FQM un pacte fiscal qui impose des réductions de 300 millions appliquées aux transferts financiers aux municipalités et de moins de ressources pour le développement économique et social des régions du Québec dans le cadre du rétablissement de l'équilibre budgétaire du gouvernement;

CONSIDÉRANT que ce pacte fiscal impose l'abolition des conférences régionales des Élus et des CLD;

CONSIDÉRANT que les coupes dans les ressources pour le développement en région, soit 67 millions, sont inacceptables;

CONSIDÉRANT que le CLD Lac-St-Jean-Est est un partenaire indispensable pour nos entrepreneurs et un moteur de création d'emploi dans notre MRC;

CONSIDÉRANT que les régions rurales sont les grandes perdantes du pacte fiscal transitoire 2015 et que des décisions importantes devront être prises par les conseils municipaux afin de ne pas augmenter les taxes indûment et, par conséquent, le fardeau des citoyens;

CONSIDÉRANT que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de nos territoires;

CONSIDÉRANT que le 4 novembre 2014 soit, seulement 38 jours après la fin des Assises annuelles de la FQM, cette dernière signait un pacte fiscal transitoire qui est

venu éliminer une grande partie de nos instances de concertation régionale (CRE), de nos instances de développement économique régional (CLD), d'outils de développement rural (Pacte rural), en plus de refiler une facture imprévue à nos contribuables (coupure sur la TVQ en lieu de taxe immobilière);

CONSIDÉRANT que jamais, lors des Assises annuelles de la FQM, les membres ont été informés d'une négociation d'un pacte fiscal si défavorable aux petites municipalités;

CONSIDÉRANT que nous considérons que pour les grandes villes, le pacte fiscal transitoire semble le prix à payer pour que le gouvernement du Québec adopte la loi 3 qui vient atténuer les effets des fonds de pension déficitaires de milliards de dollars sur le budget de ces villes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno, comme des centaines de municipalités membres de la FQM, gère depuis toujours son budget de façon serrée et qu'elle n'a jamais accordé à son personnel des conditions de travail démesurées, des fonds de pension à prestation déterminée et qu'elle ne retire aucun avantage de l'application du projet de loi 3;

CONSIDÉRANT qu'il est de notre avis que la FQM n'aurait jamais dû signer ce pacte fiscal transitoire qui est un frein au développement des régions, des municipalités rurales et qu'elle aurait dû informer au préalable ses membres lors de ses Assises annuelles.

CONSIDÉRANT que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales ni, approuvées le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

EN CONSÉQUENCE,

260.12.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno :

DÉNONCE le fait que le gouvernement du Québec sabre dans le financement du développement économique local.

DÉNONCE le fait que le gouvernement du Québec élimine un organisme essentiel de concertation régional qu'est la CRÉ du Saguenay-Lac-St-Jean.

DÉNONCE le gouvernement du Québec d'imposer des réductions de 300 millions aux municipalités.

DÉNONCE le fait que la Fédération québécoise des municipalités a signé l'entente du pacte fiscal transitoire 2015.

DÉNONCE le fait que la Fédération québécoise des municipalités n'a pas, lors du congrès de septembre 2014, avisé ses membres du contenu de la proposition gouvernementale et des coupures à venir.

AVISE la FQM que, pour le moment, la Municipalité de Saint-Bruno compte se retirer en tant que membre de la FQM, compte tenu de son apparente inefficacité à informer ses membres et à les défendre adéquatement.

Il est en outre résolu que copie de la présente soit transmise aux municipalités de la MRC de Lac St-Jean-Est, à M. Alexandre Cloutier, député de Lac-St-Jean, et M. Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des municipalités.

9.- SUIVI CONCERNANT LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC / DOSSIER D'EXPROPRIATION C. CARMEN DEGRANDMAISON ET JEAN-DENIS SIMARD

ATTENDU les recommandations du procureur qui représente notre municipalité dans ce dossier.

261.12.14 Après discussion, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser que ce Conseil ne désire pas faire appel de la décision.

10.- DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVERSEES DE ROUTES DU CLUB DE MOTONEIGISTES LAC-ST-JEAN

262.12.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un droit de passage à l'Union des motoneigistes Lac-St-Jean afin que le sentier puisse traverser les rues Melançon (Route 170) et Dallaire sur le territoire de notre municipalité.

11.- AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 73.03.04

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

12.- DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'ANNÉE 2014

263.12.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport des permis de construction pour l'année 2014 lequel démontre un total de 165 permis émis sur tout le territoire, dont 17 nouvelles constructions, pour une valeur totale de 10 314 290 \$.

13.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION. L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion

M. Magella Duchesne donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense la Secrétaire-trésorière de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

14.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Aucun rapport.

B) LOISIRS ET CULTURE

Un simple rappel du spectacle Casse-Noisette est fait.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune réunion n'est prévue.

D) URBANISME

Rien de spécial.

15.- AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est apporté.

16.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

17.- LEVÉE DE LA SÉANCE

264.12.14 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

IL EST 20:35 HEURES

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

M. RÉJEAN BOUCHARD

MME RACHEL BOURGET